

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue de l'Union 13
2502 Bienne

Téléphone 031 636 42 90
tribunalregional.jurabernois@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences

Bienne, 29 septembre 2026

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, octobre 2026

Date / Heure / Durée / Salle* / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
--	---	--



<p>6 octobre 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 9 octobre 2026 à 13:35 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 26 358</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>contraintes, infractions prétendument commises :</p> <p>1.entre le 01.04.2024 et le 30.04.2024 aux Breuleux</p> <p>2. la semaine après le 26/27.4.2025, probablement dans la nuit du 7.5./8.5.2025, à 2720 Tramelan</p> <p>3. entre le 16.5.2025 et le 31.7.2025, notamment le 14.6.2025, à Le Noirmont, évtl. ailleurs sur territoire suisse</p> <p>+</p> <p>contrainte et voies de fait, infractions prétendument commises :début mars 2025 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>voies de fait, infractions prétendument commises : la semaine après le 26/27.04.2025, probablement le 07.05.2025 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>lésions corporelles simples, infractions prétendument commises : la semaine après le 26/27.04.2025, probablement le 07.05.2025 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>injures, infractions prétentument commises entre le 12.3.2025 et le 11.06.2025 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>menaces, infractions prétendument commises : entre les 26/27.4.2025 et le 11.06.2025, probablement dans la nuit du 15.5./16.5.2025, à Tramelan</p> <p>+</p> <p>contrainte et/ou menaces, infractions prétendument commises : 1.entre les 26/27.4.2025 et le 11.06.2025, à Tramelan</p> <p>+</p> <p>menaces évent. contraintes, évent. tentatives, infractions prétendument commises : 1.entre le 16.5.2025 et le 13.8.2025, à Tramelan et Le Noirmont/JU</p> <p>+</p> <p>viols, infractions prétendument commises entre le 1.7.2024 et le 16.5.2025 aux Breuleux et à Tramelan</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffier : Imondi</p>
--	--	---

15 octobre 2026 08:35 heures matinée + Rendu du jugement le : 16 octobre 2026 à 10:00 heures Salle 03-11 (3e étage) PEN 26 360	1 prévenu infractions à la loi sur la circulation routière (conduites sans autorisations), infractions prétendument commises : 1. entre le 05.01.2025 et le 28.03.2025 entre la Chaux-de-Fonds et Luterbach 2.le 14.03.2025 à St-Imier 3.le 15.03.2025 à St-Imier 4.. + infractions à la loi sur la circulation routière (conduites sans permis de circulation, sans autorisation ou sans assurance-responsabilité civile), infractions prétendument commises 1. entre le 05.01.2025 et le 28.03.2025 entre la Chaux-de-Fonds et Luterbach 2. le 14.03.2025 à St-Imier 3. le 15.03.2025 à St-Imier 4.. + infraction à la loi sur la circulation routière (conduite malgré une incapacité), infraction prétendument commise le 28.03.2025 à Sonceboz-Sombeval + infractions à la loi sur la circulation routière (violations simples des règles de la circulation routière), infractions prétendument commises : 1. entre le 2.01.2025 et le 28.03.2025 à la Chaux-de-Fonds 2. le 28 mars 2025 à St-Imier	Juge unique débats opposition Président : Richard Greffière e.r. : Bürki
---	--	---

20 octobre 2026 08:35 heures journée complète + 21 octobre 2026 08:35 heures matinée de réserve + Rendu du jugement : le 22 octobre 2026 à 13:35 heures Salle 00-18 (rez-de- chaussée) PEN 26 192 à 194	3 prévenus 6 parties plaignantes dommages à la propriété, infractions prétendument commises : 1.le 25.12.2025 à Horw 2.entre le 26.12.2025 et le 27.12.2025 à Thalwil 3. entre le 27.12.2025 et le 28.12.2025 à Corgémont 4... + violations de domiciles, infractions prétendument commises : 1.le 25.12.2025 à Horw 2.entre le 26.12.2025 et le 27.12.2025 à Thalwil 3.entre le 27.12.2025 et le 28.12.2025 à Corgémont 4... + tentatives de vols, év. en bande, infractions prétendument commises : 1.le 25.12.2025 à Horw 2.entre le 26.12.2025 et le 27.12.2025 à Thalwil + vols, év. en bande, infractions prétendument commises : 1.entre le 27.12.2025 et le 28.12.2025 à Corgémont 2. entre le 27.12.2025 et le 28.12.2025 à Courtelary 3. le 30.12.2025 à Delémont Comparution du Ministère public	Juge unique débats accusation Président : Aubry Greffière : Heyer
21 octobre 2026 08:35 heures matinée (après-midi de réserve) + Rendu du jugement le : 22 octobre 2026 à 15:00 heures Salle 03-09 (3e étage) PEN 26 552	1 prévenu infractions graves à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises : 1. entre le 05.08.2024 et le 27.09.2024 à Tavannes, Ins et ailleurs en Suisse 2. entre le 28.11.2024 et le 19.12.2024 à Tavannes, Ins et ailleurs en Suisse 3. entre le 25.07.2025 et le 21.08.2025 à Tavannes, Ins et ailleurs en Suisse + infraction à la loi sur les stupéfiants (consommation), infraction prétendument commise entre le 25.07.2025 et le 21.08.2025 à Tavannes, Ins et ailleurs en Suisse Comparution du Ministère public	Tribunal collégial à 3 juges Président : Richard Greffière / ière : à déterminer

<p style="text-align: center;">Huis clos (sauf pour les représentants de la presse agréés art. 70 al. 3 CPP)</p> <p>28 octobre 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>journée complète</p> <p>+</p> <p>29 octobre 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>½ jour de réserve</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement : le 2 novembre 2026 à 13:30 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 26 253</p>	<p>1 prévenu</p> <p>2 parties plaignantes</p> <p>Actes d'ordre sexuel sur des enfant et actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement, partiellement en concours avec la prévention d'incestes (en tant qu'il y a eu parfois acte d'ordre sexuel), infractions prétendument commises : entre le 08.12.2011 et le 07.12.2016</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel et contraintes sexuelles ou acte d'actes sexuel commis sur une personne incapable de discernement, infractions commises entre le 08.12.2016 et fin juin 2022</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel sur un enfant, viols ou actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement, ainsi qu'incestes, infractions prétendument commises entre le 08.12.2016 et fin juin 2022</p> <p>+</p> <p>pornographies, infractions prétendument commises</p> <p>1. entre le 08.12.2011 et le 23.06.2020</p> <p>2. entre le 17.04.2015 et fin juin 2022</p> <p>3. autour de 2017</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel avec un enfant, infraction prétendument commise le 07.09.2018</p> <p>+</p> <p>violation du devoir d'assistance ou d'éducation, infractions prétendument commises entre le 17.04.2015 et le 17.11.2024</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel avec un enfant et contraintes sexuelles ou actes d'ordre sexuel sur une personne incapable de discernement ou de résistance, infractions prétendument commises entre le 31.03.2013 et fin avril 2023</p> <p>+</p> <p>actes d'ordre sexuel sur un enfant, incestes et viols, infractions prétendument commises entre le 31.03.2021 et fin avril 2023</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	<p>Tribunal collégial à 5 juges</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière : Incici</p>
---	---	---

29 octobre 2026 08:35 heures ½ journée 4:00 h Salle 03-09 (3e étage) PEN 26 535 / 536	1 prévenu détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice, infraction prétendument commise du 02.12.2024 au 28.04.2025 à Villeret	Juge unique débats opposition Président : Aubry Greffier e.r. Ismajili
--	---	--

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue de l'Union 13, 2502 Bienne.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
 - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
 - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).